

Bordeaux le 5 septembre 2011,

Objet : Pollution au Perchlorate d'Ammonium

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 11 août et nous vous remercions des réponses apportées. Cependant, certaines de nos interrogations restant en suspens, nous nous permettons de vous poser des questions complémentaires et de vous soumettre quelques propositions.

1- du point de vue de l'historique de la pollution nous souhaitons exprimer notre étonnement face aux constats suivants :

- Dans votre courrier, vous nous précisez que cette pollution n'est connue que depuis fin 2010, alors qu'à la CLE du 21 juillet dernier, il a été communiqué que les valeurs de Perchlorate d'ammonium étaient suivies depuis 2004 par la SNPE suite aux études américaines. Or, nous souhaiterions savoir quelles mesures de précaution ont été prises par l'Etat et s'il y a eu des rapports intermédiaires sur ce dossier ?
- Suite à la découverte des pollutions anciennes des sols et des nappes profondes et à une demande de servitude d'utilité publique liée à la cession, il n'y a pas eu d'enquête publique mais une consultation « allégée » des propriétaires et du Conseil Municipal de St Médard en Jalles. Face au potentiel de pollution des sols, qui a largement été démontré sur d'autres sites SNPE, nous souhaiterions avoir de plus amples informations sur les raisons de cette consultation allégée. Cela pose également la question de l'origine des rejets actuels et de savoir si ces rejets sont liés aux stockages historiques ou à l'activité actuelle.
- Nous avons appris qu'il existait d'autres sites de la SNPE dans le département, notamment entre Ste Hélène et Moulis, ce qui nous interroge sur la présence de perchlorate sur ces sites.
- Le fait que les captages arrêtés soient en relation directe avec l'Oligocène mais aussi les Jalles, pose la question de l'élargissement des périmètres de protection de ces captages. Avez-vous l'intention de prendre des dispositions particulières à ce sujet ?
- Les décisions prises par arrêté préfectoral nous semblent adaptées à la situation, cependant, ces études et actions de dépollution étant réalisées par l'exploitant, nous demandons qu'un organisme indépendant extérieur puisse travailler en appui des services de contrôle de l'Etat vu le caractère sensible du sujet pour suivre ces actions et émettre des préconisations.

2- Concernant les risques sanitaires

Constatant le peu d'études réalisées en France, alors que notre pays est fabricant et l'un des plus importants utilisateurs de Perchlorate d'ammonium, nous souhaitons savoir pourquoi le ministère de la Santé a préconisé la dose journalière admise de 15µg/L qui est celle de l'Agence de protection environnementale des USA alors que l'Etat de Californie préconise 6 µg/L et l'Etat du Massachusetts 2µg/L? Devant les différentes études existantes, nous souhaiterions avoir une vue d'ensemble sur les normes référencées afin de savoir à quel niveau l'on se situe et que soit étudié le pourcentage de la population qui serait impactée à une norme de 15µg/L.

- S'agissant d'une pollution chronique, nous pensons également qu'une étude épidémiologique devrait être réalisée en lien avec la source de pollution. En effet, même si le Perchlorate d'ammonium ne serait pas cancérigène comme mentionné dans votre courrier, il s'agit tout de même de la famille des perturbateurs endocriniens dont les effets sont en débat depuis quelques années avec le PCB ou le Bisphénol A. Sa toxicité n'est pas seulement liée à un effet de dose mais aussi de durée d'exposition. De plus, le site étant également pollué avec d'autres substances, comme le Trichloréthylène qui lui, est reconnu cancérigène, cela implique de réaliser une étude sanitaire exhaustive en lien avec la combinaison de ces différents polluants même si la difficulté de cette pollution est de la dater.
- Comme vous l'avez constaté, il existe de nombreuses études aux USA, certaines de plus de 10 ans, sur les effets des ions perchlorate, émanant de l'eau potable, des fruits et légumes, et du lait en poudre maternisé avec pour le lait de vache un taux conséquent de perchlorate d'ammonium. Pour autant, la France a un 1^{er} avis de l'ANSES datant seulement de juillet 2011 suite à une évaluation des risques sanitaires demandée en février 2011. Ce type de pollution issue des activités de poudres et explosifs était donc connu et aucun organisme d'Etat ne s'y est intéressé en France. Avez-vous l'intention de suivre les recommandations de l'ANSES relatives à la réalisation d'une enquête nationale sur la contamination des aliments au Perchlorate d'Ammonium ?

Enfin, ce dossier rend de façon encore plus prégnante l'urgence à mettre en œuvre des ressources de substitution en eau potable. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre de la CLE, la Gironde se préoccupe de l'état des nappes profondes sur son territoire. Dans ce contexte, la révision du SAGE préconisera un niveau de ressource de substitution de 20M3 /an afin de soulager l'éocène et l'oligocène.

Cette pollution vient percuter de plein fouet ce dossier, avec comme première conséquence outre l'arrêt des captages, de puiser dans la nappe de l'Eocène. Il y a donc urgence à mettre en œuvre les ressources de substitution, car les mesures actuelles ne suffiront pas à compenser les fermetures des captages pollués durant plusieurs années.

Nous attirons donc votre attention pour que cette pollution soit bien prise en considération dans le cadre du SAGE nappes profondes.

Pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, Europe Ecologie – Les Verts a saisi l'ANSES pour que soient réalisées les recherches et études mentionnées dans ce courrier et souhaite savoir si la Préfecture de Gironde a l'intention de porter plainte contre la SNPE au titre du manquement au principe de précaution.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une pollution historique dont la décontamination pourrait se révéler longue et coûteuse, à l'instar du site SNPE d'Angoulême. Il convient donc de trouver le juste équilibre pour stopper toute source de pollution et garantir une exploitation sécurisée et pérenne dans un secteur devenant de plus en plus urbanisé. Mais au niveau sanitaire, le mal est peut-être fait, et il s'agit maintenant de connaître ces sources de pollution et les conséquences induites pour apporter une réponse sanitaire adaptée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.

Gérard Chausset

Président du groupe Europe Ecologie – Les Verts de la CUB

Adjoint au Maire de Mérignac

Vice Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux



P.J. : Courrier envoyé à l'ANSES